

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 04 Juillet 2023

Présents : MM. COLLEMAN Jean Daniel (Président), BEN AISSA Akim, KINNOUS Chaïb, ZEGHLI Mourad, DE CASTRO Silva Loïc, BOUAISS Fouad, EZKIYOUH Mohamed, VAN MEEL Alan & Mme SPALACCI Sarah

Excusés : MM. BEN MALEM Abdellatif, MAKECHOUICHE Youssef, ALLIO Bernard, Adil MOURABIT

Reçus : MM. TADLAOUI MAHER Youssef et LAURENS Nicolas (par téléphone)

Lecture et approbation du procès-verbal du 27 juin 2023.

Approuvé à l'unanimité

Lecture du courrier :

M. BENMOUFFOK Djelloul candidature tuteur une réponse vous sera faite


M. DEPACE Thomas Candidature pour intégrer la CDA une réponse vous sera faite

Mme ROSIC Valérie Candidature fonction tuteur, une réponse vous sera faite

M. HOORNAERT Vincent noté votre démission et regrette celle-ci, la CDA vous remercie pour les services rendus

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

M. ENAUD Nicolas noté votre démission et regrette celle-ci, la CDA vous remercie pour les services rendus.

AS VALAYANNAISE, OLYMPIQUE EYRAGUAIS & ENTENTE SAINT JEAN DU GRES, noté votre demande, les arbitres à la recherche d'un club seront informés.

Reçu :

- **Monsieur TADLAOUI MAHER Youssef**, retour en Grand Vaucluse après une saison en Val De Marne, il vous appartient de déposer votre dossier médical et votre demande de licence auprès du secrétariat dans les meilleurs délais, en cas de recherche de club, merci de vous rapprocher de la commission des arbitres.
- Appel de **Monsieur LAURENS Nicolas** secrétaire du SC Rognonas souhaitant savoir si Monsieur CATTANEO Angelo a bien effectué son quota de matchs afin d'être en règle avec les statuts de l'arbitrage. Suite sera donné après vérification.

RAPPEL : Les tuteurs & observateurs sont priés dans les plus brefs délais d'envoyer leur candidature.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur modifié a été transmis au service juridique pour vérification. Il sera ensuite transmis à la CRA pour homologation afin que le comité directeur le valide.

Classement des arbitres :

À la suite des corrections des questionnaires effectuées par le pôle formation, conformément au RI, le classement des arbitres sera soumis au CD pour validation.

Convocation :

Monsieur ROSIC Ivan est convoqué le 5 septembre 2023 à partir de 18 :30

Stage de rentrée :

Le stage de rentrée se déroulera le 02 septembre 2023 à partir de 8h30, les participants seront convoqués à 8h00.

- 1) Test Physique
- 2) Présentation CDA
- 3) Ateliers nouvelles lois du jeu
- 4) Tables rondes avec les éducateurs
- 5) Règlement intérieur
- 6) Le stage sera clôturé par une intervention du Président de l'UNAF

Les arbitres sont priés de prendre leur disposition pour ce stage, toute absence devra être justifiée. La CDA se réserve le droit de ne pas désigner les arbitres qui n'auront pas satisfait à ce stage de rentrée.

Formation :

Projet en cours de décision pour la saison 2023/2024



Retour AG District du 1^{er} juillet 2023 :

Une table ronde avec les éducateurs & arbitres va être mise en place lors du stage de rentrée, à l'issue de cet échange les éducateurs seront invités à partager le repas avec les arbitres.

Questions diverses :

Aucune question diverse

Le Président lève la séance à 21 h 00